



***SCHEMA DE MUTUALISATION DE
REDON AGGLOMERATION
ET DES 31 COMMUNES MEMBRES***

RAPPORT ANNUEL 2019

- BILAN D'AVANCEMENT ET PERSPECTIVES -

FEVRIER 2020

SOMMAIRE :

PREAMBULE.....	3
Le cadre juridique.....	3
Les objectifs partagés du schéma de mutualisation	3
La mise en œuvre du plan d’actions.....	4
PARTIE 1 : ETAT DES LIEUX DES MUTUALISATIONS.....	6
1.1 - Le service d’instruction des autorisations d’urbanisme (ADS).....	6
1.2 - Les groupements de commande	6
1.3 – L’open data	8
1.4 - La mise en réseau.....	9
1.5 - L’assistance juridique	10
1.6 – Les conventions de travaux et entretien du patrimoine communautaire	10
PARTIE 2 – LES PERSPECTIVES DE MUTUALISATION	12
2.1 - En matière de ressources humaines	12
2.2 - En matière de commande publique / ingénierie financière / affaires juridiques.....	13
2.3 - En matière de systèmes d’information	14

PREAMBULE

Le cadre juridique

L'élaboration d'un schéma de mutualisation intercommunal est une obligation créée par la loi « Réforme des Collectivités Territoriales » (RCT) du 16 décembre 2010 et qui s'impose à tous les Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) à fiscalité propre.

L'article L.5211-39-1 du CGCT stipule « Afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le Président de l'EPCI à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat ».

Tel que le prévoit cet article, le Conseil Communautaire a adopté le schéma de mutualisation le 9 mai 2017, puis l'a transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres.

Chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du Président de l'EPCI à son organe délibérant.

Le présent rapport établit le bilan d'avancement des actions de mutualisation engagées entre REDON Agglomération et ses communes membres.

Les objectifs partagés du schéma de mutualisation

Au cours du processus d'élaboration du schéma de mutualisation, les échanges entre les différents acteurs ont permis de faire ressortir les objectifs suivants :

- Améliorer le service rendu
Ce qui implique :
 - de rationaliser les structures et organisations,
 - de mutualiser le gros matériel,
 - de mettre en relation des problématiques similaires pour les traiter à une échelle plus vaste que celle de la commune.
- Rechercher plus d'efficience, d'efficacité et la réalisation d'économies
 - gagner en efficacité par des économies d'échelle, ce qui implique de développer les expertises et les ressources sur le territoire, améliorer et valoriser les compétences et savoirs.
 - rechercher la complémentarité et la solidarité entre acteurs du territoire.
- Permettre un soutien, de l'expertise ponctuelle :
Accéder à des compétences communautaires fiables, afin de sécuriser les Maires, ce qui implique :

- de s'appuyer sur les compétences des services municipaux pour les partager à l'échelle intercommunale,
- de mettre à disposition des communes, qui ne pourraient les assumer seules, des expertises et compétences créées et co-financées dans le cadre communautaire,
- de développer des compétences nouvelles pour le territoire susceptibles de bénéficier aux communes qui ne disposent pas de ces compétences et/ou qui en exprimeraient le besoin

La mise en œuvre du plan d'actions

- Sondage des communes membres

Les communes membres ont été questionnées via un sondage afin de savoir à quelles actions, du plan d'actions du schéma de mutualisation, elles souhaitent être associées.

Ce sondage a notamment mis en évidence le fait que certaines actions intéressent peu de communes :

- Action 11 - Développer les coopérations techniques : inventorier les agents des services techniques des communes qui pourraient être mis à disposition d'autres communes
- Action 12 - Répondre aux besoins d'expertise technique des communes
- Action 13 : Création d'un service commun Systèmes d'information

Au regard du faible nombre de communes souhaitant travailler à la mise en œuvre de ces trois actions, il a été décidé de ne pas les engager, pour le moment.

- Le pilotage des actions

Afin de mettre en œuvre le plan d'actions, il a été proposé aux communes de confier le pilotage de certaines des actions à deux groupes de travail composés d'élus et de techniciens des communes et de l'intercommunalité.

Un groupe de travail Ressources Humaines est chargé de piloter la mise en œuvre de trois actions du plan d'actions du schéma de mutualisation :

Action N° 3 - Création d'une CVthèque d'agents remplaçants

Action N° 4 - Création d'une base de données des agents à Temps Non Complet

Action N° 5 - Organisation de formations en intra à destination des agents du territoire.

Un second groupe de travail commande publique / ingénierie financière / affaires juridiques est chargé de piloter les trois actions suivantes :

Action N° 8 - Disposer d'une ingénierie financière mutualisée

Action N° 9 - Le développement des groupements d'achats

Action N° 10 - Création d'un service commun « affaires juridiques / commande publique »

L'action 2 « mise en place d'un outil collaboratif » est désormais piloté par le Directeur des Systèmes d'Information de l'Agglomération.

L'action 7 « Lutte contre l'absentéisme » concerne uniquement la ville de Redon et l'intercommunalité.

L'action 11 « Création d'une base de données des matériels mutualisables au sein des communes membres » est confiée au réseau des DGST.

PARTIE 1 : ETAT DES LIEUX DES MUTUALISATIONS

1.1 - Le service d'instruction des autorisations d'urbanisme (ADS)

En 2015, la Communauté de Communes du Pays de Redon a créé un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme en charge de l'instruction des actes suivants :

- Permis d'aménager
- Permis de construire
- Permis de démolir
- Déclaration préalable
- Certificat d'urbanisme opérationnel (et quelques Certificats d'urbanisme informatifs)

Le service instruit les autorisations pour toutes les communes à l'exception de Redon.

Conquereuil et Pierric font appel au service depuis le 01/01/2018 ; Plessé et Guémené Penfao ont intégré le service commun le 01/09/2018.

L'activité du service connaît une progression de l'ordre de 14.65 % entre 2018 et 2019, alors que l'année passée, l'activité avait baissé de -2.46 %.

Il semblerait que les autres territoires bretons connaissent une reprise de cet ordre. Pour exemple les permis de construire ont augmenté de 19 % et les déclarations préalables de 27 %,

60 % de l'activité pondérée est assurée par le service commun (61.55 % en 2018).

Au 1^{er} janvier 2019, l'effectif du service était le suivant : 4 agents représentant 4 équivalents temps plein, dont 3 ETP en charge de l'instruction et 1 ETP affecté au poste de direction.

Le coût de fonctionnement du service est intégralement supporté par les communes adhérentes.

Leur participation financière est calculée en fonction de deux critères :

- Une part fixe calculée en fonction de la population communale (50 %)
- Une part variable basée sur le nombre d'actes instruits (50 %)

Les dépenses de fonctionnement 2019 s'élèvent à 188 468.27 € ttc pour un montant d'investissement de 15 403.20 € TTC.

A noter que le service se dote d'un nouveau logiciel métier dont l'investissement est porté sur l'année 2019 et 2020

1.2 - Les groupements de commande

1.2.1 – Achat de papier reprographique éco-responsable

Un groupement de commande a été institué en 2015 afin d'acquérir du papier de reprographie éco-responsable, dont le coordonnateur est REDON Agglomération.

L'objectif de ce groupement est d'acquérir du papier dont l'impact environnemental est maîtrisé. C'est pourquoi, certaines clauses environnementales sont prévues dans ce marché, telles que la maîtrise des pollutions lors de la fabrication, le développement d'achat de papier en fibres, la réduction des déchets liés au conditionnement...

Le groupement comprend les 17 collectivités suivantes : REDON Agglomération, Allaire, Bains-sur-Oust, Conquereuil, Fégréac, Guémené-Penfao, Les Fougerêts, Peillac, Pipriac, Redon, le CCAS de Redon, Saint-Jean-la-Poterie, Saint-Just, Saint-Nicolas-de-Redon, Sainte-Anne-sur-Vilaine, Sainte-Marie, Saint Perreux.

Le marché prend la forme d'un accord-cadre mono attributaire avec émission de bons de commande.

Il n'y a pas de montant minimum, le montant maximum étant fixé à 55 000 € HT par an.

Le groupement de commande a signé un premier marché d'une durée d'une année en 2015 puis un second d'une durée de trois années en 2017. Le marché sera relancé en 2020.

Le recensement des besoins annuels auprès des communes concernées représente un volume de 6 150 ramettes pour un montant estimé de 25 300 € HT par an.

1.2.2 – Fourniture de services de télécommunications

Un groupement de commande portant sur un marché de fourniture de services de télécommunication a été créé en 2016 entre la ville de Redon et REDON Agglomération.

Ce marché, d'une durée maximale de quatre ans, comprend trois lots :

- Lot n°1: téléphonie fixe (abonnement et communications)
- Lot n°2: téléphonie mobile voix et données (abonnements, communications et terminaux associés)
- Lot n°3: services de données (VPN, internet...)

Le marché est un accord-cadre conclu avec un seul titulaire et donne lieu à l'émission de bons de commande sur la base d'un bordereau de prix unitaire.

Il n'est pas prévu de montant minimum et maximum.

La durée du marché est fixée à deux ans renouvelable une fois, par reconduction tacite, sans que la durée totale ne puisse excéder quatre ans. Une nouvelle mise en concurrence est actuellement en cours.

Les frais de fonctionnement du groupement sont supportés par le coordonnateur, à savoir la ville de Redon, puis répartis à parts égales entre les deux collectivités.

1.2.3 – Fourniture de gaz naturel

Un groupement de commande portant sur la fourniture de gaz naturel a été créé en 2016, pour une durée de deux ans, entre les collectivités suivantes : la ville de Redon, le CCAS de Redon, REDON Agglomération, les communes d'Allaire, de Bains-sur-Oust, de Plessé, de Saint-Nicolas-de Redon.

Le groupement a été reconduit en 2018 et un nouveau marché a été signé pour une durée de deux ans également.

Le gaz naturel est utilisé principalement pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire des locaux.

Aucun engagement de consommation n'est intégré dans le marché.
Les prix sont fermes pendant toute la durée du marché.

Les frais de fonctionnement du groupement sont acquittés par le coordonnateur, la ville de Redon, puis répartis à parts égales entre les membres.

1.3 – L'open data

REDON Agglomération a engagé en 2017 une démarche d'ouverture de ses données numériques, dite open data.

L'agglomération souhaite mettre à disposition progressivement ses données en permettant leur utilisation pour un usage commercial et non commercial.

Cette mise à disposition doit faciliter l'utilisation des données par les citoyens, les acteurs économiques et les partenaires institutionnels.

Il a été proposé, via une démarche mutualisée, de faire bénéficier de cette initiative, l'ensemble des communes ainsi que l'Office du Tourisme du Pays de Redon, le Conseil de Développement et L'Agence d'Attractivité et de Développement.

Le groupe de travail en charge de l'open data convie systématiquement les maires et DGS des communes membres ainsi que les membres de la commission aménagement numérique.

Il a été proposé aux communes de classer par ordre de priorité les thématiques suivantes qui devaient constituer les premières ouvertures de jeux de données :

- Finances / Budget : budgets primitifs, comptes administratifs, subventions aux associations, liste des marchés publics conclus ...
- Agenda événementiel : événements des équipements culturels, festivals, manifestations culturelles des associations, manifestations sportives des associations ...
- Menus des cantines scolaires et des multi-accueil ...
- Cadre de vie : permis de construire, répertoire des voies, hauteur des trottoirs, panneaux solaires, capteurs de consommation d'énergie ...

Celles-ci ont fait le choix de prioriser les deux premières thématiques, finances/budget et agenda événementiel.

L'objectif en 2019 était d'étendre et de pérenniser les actions initiées en 2017 pour dynamiser l'ouverture des données sur le territoire de Redon Agglomération. Les communes membres sont impliquées dans le projet et 15 d'entre elles ont délibéré pour officialiser leur démarche. De nouvelles communes envisagent de délibérer pour s'associer à l'initiative.

En marge de sa stratégie d'ouverture des données Redon agglomération s'est associé au programme **OpenDataLocale** 2017-2018 (saison1) avec le statut de « territoire pilote ».

Cette association permet de contribuer, au niveau national, à la démarche de standardisation des jeux de données du Socle Commun des Données Locales (SCDL) ainsi qu'à la définition des outils méthodologiques et pédagogiques nécessaires pour l'animation territoriale.

1.4 - La mise en réseau

La première action du plan d'actions consiste à mettre en réseau les agents des communes et de REDON Agglomération.

Plusieurs réseaux ont été constitués :

- **Le réseau des DGS et SG :**
Celui-ci regroupe les 31 DGS et SG des communes membres.
En 2019, ce réseau s'est réuni à quatre reprises. Les sujets suivants ont été abordés : la mutualisation ; la communication en période pré-électorale, l'accord local, le programme alimentaire de territoire, le géoportail de l'urbanisme, le PLH, l'évolution de la collecte et de la tarification ; le transfert de la compétence eau potable et assainissement, le développement économique....
- **Animation d'un réseau des DST :**
Il comprend les directeurs et responsables des services techniques des communes et pour certaines communes n'ayant pas de DST l'adjoint aux travaux.
Il s'est réuni deux fois en 2019 afin d'évoquer les points suivants : l'évolution du mode collecte, redevance incitative et communes zéro déchets, mutualisation, zéro phyto, petits aménagements routiers de sécurité
- **Création de réseaux thématiques (finances, RH, communication, informatique ...) :**
REDON Agglomération a proposé à ses communes membres la création de réseaux composés de techniciens des communes portant sur les thématiques suivantes :
 - **Ressources humaines :**
Ce réseau est composé de 16 communes membres.
 - **Informatique :**
Il a été décidé que le groupe de travail en charge de l'Open Data devienne le réseau Informatique.

Ainsi, il continuera à traiter de la question de l'Open Data et de toutes autres questions informatiques.

17 communes y sont représentées ainsi que REDON Agglomération, le Conseil de développement et l'Office du Tourisme.

- Communication :

La Directrice de la communication de REDON Agglomération pilote le réseau communication qui comprend 8 communes membres.

- Finances/commande publique :

14 communes sont représentées au sein de réseau animé la Directrice Finances/Marchés de REDON Agglomération.

- Centres communaux d'Action Sociale :

3 communes seulement se sont portées candidates pour intégrer un réseau des CCAS, c'est pourquoi celui-ci n'a pas été institué.

1.5 - L'assistance juridique

Le groupe de travail Commande publique / ingénierie financière / affaires juridiques a engagé une réflexion relative à la mise en œuvre d'un service de conseil juridique destiné aux communes.

Deux options sont envisagées :

- La mutualisation d'un contrat d'assistance juridique avec la société SVP :
- La création d'un service commun de conseil juridique

Les membres du groupe de travail ainsi que la commission mutualisation se sont majoritairement positionnés en faveur de la création d'un service commun de conseil juridique dont le contour des missions reste à définir.

1.6 – Les conventions de travaux et d'entretien du patrimoine communautaire

REDON Agglomération fait appel à certaines communes membres afin d'assurer des travaux d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire ainsi que des travaux d'entretien des bâtiments communautaires.

- L'entretien de la voirie d'intérêt communautaire :

Le pouvoir de conservation de la voirie d'intérêt communautaire appartient au Président de l'EPCI.

Afin de réaliser l'entretien de la voirie relevant de sa compétence, REDON Agglomération a signé des conventions avec plusieurs communes du territoire permettant que les services de ces communes réalisent ces travaux qui ont pour objet de remédier à des désordres ponctuels tels que des interventions sur l'éclairage public, des travaux de curage et busage, le traitement de nids de poule, l'entretien de signalisation routière, ainsi que d'autres travaux divers de voirie.

Ces conventions portent également sur des travaux tels que le fauchage, l'élagage des accotements, l'élagage au lamier à scie et l'entretien des espaces verts.

Les coûts engagés par les communes sont remboursés par REDON Agglomération, sur la base de tarifs horaires de main d'œuvre définis en fonction des prestations effectuées.

Les matériaux et fournitures sont également remboursés par l'Agglomération.

En 2019, les services municipaux sont intervenus pour un volume horaire de 3 098 heures représentant un montant facturé de 92 933 €.

Les communes concernées sont les suivantes : Redon, Rieux, Pipriac, Renac, Sixt-sur-Aff, Bains-sur-Oust, La-Chapelle-de-Brain, Sainte-Marie, Guémené-Penfao, Plessé, Peillac, Saint-Jacut-Les-Pins, Saint-Jean-la-Poterie, Saint-Gorgon, Saint-Perreux, Saint-Vincent-sur-Oust, Allaire, Saint-Nicolas-de-Redon, Fégréac, Béganne, Théhillac, et Auessac.

- L'entretien des bâtiments communautaires :

Il s'agit essentiellement de travaux sur le parc immobilier communautaire de réparation, de dépannage, de vérification et de reprise d'ouvrage, à l'exception de tout programme de réfection complète. Ces travaux ont pour objet de remédier à des désordres ponctuels constatés sur les bâtiments.

En 2019, les services techniques des communes de Redon, Pipriac et Sixt-sur-Aff sont intervenus pour un volume de 13 heures représentant un montant de 450 €.

PARTIE 2 – LES PERSPECTIVES DE MUTUALISATION

2.1 - En matière de ressources humaines

En 2020, le groupe de travail Ressources Humaines va poursuivre la démarche engagée en 2018 sur deux actions du schéma de mutualisation :

- **Action N° 3 - Création d'une CVthèque d'agents remplaçants :**

Les communes sont confrontées à la nécessité de remplacer certains agents absents. Les services « remplacements » des centres de gestion ne disposent pas toujours d'agents disponibles et par ailleurs le coût de cette prestation est relativement élevé.

Cette action a pour objet la création d'un fichier d'agents susceptibles d'intervenir pour effectuer des remplacements au sein des communes et de l'intercommunalité.

La CVthèque a été créée en 2018 et l'ensemble des DGS/SG du territoire y ont accès via un identifiant et mot de passe personnels.

A ce jour, il n'est pas envisagé de confier à un agent en particulier la gestion de la CVthèque : celle-ci est modérée et tenue à jour par l'ensemble des communes concernées par cette mutualisation.

Néanmoins cette CVthèque nécessite, pour bien fonctionner, une animation adéquate (vérification de la mise à jour des données, relance des communes, information des nouveaux utilisateurs...), pouvant être assurée par REDON Agglomération.

En 2020 il conviendra désormais de poursuivre la dynamique mise en place et consolider le fonctionnement de la CVthèque créée.

- **Action N° 4 - Création d'une base de données des agents à Temps Non Complet**

Les communes ainsi que l'intercommunalité ont parfois besoin de recruter des agents sur des temps de travail limité, ce qui est susceptible de poser des difficultés.

Par ailleurs, certains agents disposant d'un temps non complet, souhaiteraient que leur temps de travail évolue.

Cette action a pour objet la création d'un fichier d'agents à temps non complet exerçant sur le territoire et ceci afin de permettre de répondre aux besoins des collectivités et des agents concernés.

La base de données a été créée en 2018 et l'ensemble des DGS/SG du territoire y ont accès via un identifiant et mot de passe personnels.

A ce jour, il n'est pas envisagé de confier à un agent en particulier la gestion de ce fichier : celui-ci est modéré et tenu à jour par l'ensemble des communes concernées par cette mutualisation.

Néanmoins cette base de données nécessite, pour bien fonctionner, une animation adéquate (vérification de la mise à jour des données, relance des

communes, information des nouveaux utilisateurs...), pouvant être assurée par REDON Agglomération.

En 2020 il conviendra désormais de poursuivre la dynamique mise en place et consolider le fonctionnement de la base de données créée.

2.2 - En matière de commande publique / ingénierie financière / affaires juridiques

- **Action N° 8 - Disposer d'une ingénierie financière mutualisée**

Lors de la phase de concertation relative à l'élaboration du schéma de mutualisation, certains élus ont émis le souhait de disposer d'une ingénierie au niveau intercommunal portant sur la recherche de financement pour leurs opérations d'investissement.

En effet, de nombreuses communes n'ont ni le temps ni les moyens de rechercher des financements.

Le groupe de travail chargé de la mise en œuvre de cette action devra évaluer précisément quels sont les besoins des communes, quantifier le temps agent que ces missions représentent afin d'affecter une quotité de temps de travail aux missions d'ingénierie financière dédiée aux communes.

Il devra également déterminer le cadre juridique ainsi que le mode de financement des services apportés.

Il est à noter que le service contractualisation et financements de REDON Agglomération est particulièrement chargé du suivi des contrats de partenariats et fonds européens et apporte une assistance aux communes dans le montage de leurs dossiers de financement sur ce type de support.

- **Action N° 9 - Le développement des groupements d'achats**

Le développement de nouveaux groupements d'achats a pour objectif de :

- Réaliser des gains financiers via la massification des volumes et la négociation de tarifs préférentiels.
- Sécuriser les procédures d'achat.

Le groupe de travail chargé de cette action a pour mission de :

- Réaliser un inventaire des groupements jugés prioritaires.
- Elaborer un calendrier de mise en œuvre des groupements par étapes, avec désignation de pilotes (administratifs ou techniques) dans les services communaux ou de REDON Agglomération.

Cette action de mutualisation sera engagée en 2020.

- **Action N° 10 - Création d'un service commun « affaires juridiques / commande publique »**

L'action consistant à apporter un service de conseil juridique aux communes (traitée ci-dessus ; paragraphe 1.5) sera poursuivie en 2020.

Le groupe de travail sera chargé de déterminer précisément les besoins des communes volontaires et par conséquent les missions précises portées par le service commun, ainsi que les modalités de financement du service.

Un questionnaire à destination de l'ensemble des communes ayant pour objet de recenser les communes intéressées et leurs besoins sera communiqué au groupe de travail pour validation.

Concernant la création d'un service commun commande publique, les échanges entre les membres du groupe de travail commande publique / ingénierie financière / affaires juridiques ont mis en évidence un besoin d'assistance, d'échanges et de sécurisation des procédures. C'est pourquoi, le principe de la création d'un service commun est abandonné.

Cette action devrait par conséquent évoluer vers des missions d'assistance ponctuelles.

2.3 - En matière de systèmes d'information

2.3.1- Création d'un service commun / prestations de services

Aujourd'hui la DSI assure par prestation de services, le support informatique (infogérance) pour l'Agence d'Attractivité et de Développement, le Conseil de Développement et la commune d'Allaire.

Une réflexion sera menée en 2020 afin d'envisager l'élargissement de ces prestations aux communes volontaires.

Groupement de commande marché Telecom :

En 2016 REDON Agglomération a initié un groupement de commande en partenariat avec la mairie de Redon pour l'achat de services de téléphonie fixe, mobile et internet. Ce marché arrivant à échéance en 2020 a été relancé fin 2019. Au prochain renouvellement en 2022 il pourra être envisagé d'élargir le groupement de commande à d'autres communes du territoire intéressées par cet achat groupé.

2.3.2. - L'open data

En 2018, le groupe de travail a initié l'ouverture de données géolocalisées, telles que la localisation des bâtiments, des défibrillateurs, ...

Dans un premier temps, les communes ont été sondées afin de déterminer quelles données seront priorisées (voir infra)

2020 permettra de consolider la démarche engagée et d'étudier la possibilité d'étendre l'ouverture de données à de nouveaux jeux de données et éventuellement d'intégrer de nouvelles communes à la démarche d'open data.

2.3.3 – Protection, contrôle et conservation des données :

Les collectivités sont confrontées à l'évolution du numérique qui soulève la question de la manière de sécuriser techniquement et juridiquement le système d'information des collectivités tout en accueillant les nouveaux usages et la multiplication des outils connectés.

Par conséquent les collectivités doivent faire face à la nécessité :

- de protéger les données : la cybersécurité
 - de contrôler ces données via l'obligation de veiller au respect du Règlement Général de Protection des Données (RGPD) et l'obligation de nommer un Délégué à la Protection des Données (DPD)
 - de les conserver sur le long terme grâce à l'archivage électronique
- La cybersécurité : audit et diagnostic de la sécurité des systèmes d'information

Les collectivités sont inscrites dans un processus de modernisation de leur administration et des services qu'elles délivrent : l'e-administration est un axe important de la modernisation de l'action publique.

Or les collectivités sont vulnérables et peuvent bel et bien être victimes de cyberattaques. Le risque de piratage et de pertes de données est l'un des plus importants. La disponibilité, l'intégrité et la confidentialité du système d'information sont des postulats indispensables à la continuité de fonctionnement des services

Ce contexte a incité REDON Agglomération à proposer aux communes membres de les assister dans la mise en place d'un système d'information sécurisé.

La première étape de ce travail consiste à réaliser un diagnostic : l'Agglomération a ainsi proposé aux communes qui le souhaitent d'adhérer à un groupement de commande ayant pour objet d'auditer et de diagnostiquer la sécurité de leur système d'information.

2020 devra permettre d'aller jusqu'au terme de la démarche avec l'élaboration d'un plan d'actions de mise en conformité des systèmes d'information.

- Le contrôle des données personnelles :

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) institue de nouvelles règles en matière de protection des données à caractère personnel à compter du 25 mai 2018.

Il vise à :

- Renforcer les droits des personnes, notamment par la création d'un droit à la portabilité des données personnelles et de dispositions propres aux personnes mineures ;
- Responsabiliser les acteurs traitant des données ;
- La transformation d'une logique de déclaration à une logique de responsabilisation des acteurs privés et publics.

Les collectivités et les entreprises sont tenues de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD) qui aura pour fonction de veiller à la bonne application du RGPD.

Suite à une proposition du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, REDON Agglomération a conventionné avec celui-ci pour la réalisation de la mission de délégué la protection des données mutualisé.

L'adhésion à ce service de DPD mutualisé étant portée par un EPCI, celle-ci implique également l'adhésion de l'ensemble de ses communes membres du département d'Ille et Vilaine et la majorité des communes du département des Pays de Loire à la

mission de DPD mutualisé proposée par le CDG 35 (chacune des communes membre concernées est signataire d'une convention avec le CDG 35)

Les communes morbihannaises de REDON Agglomération, se sont individuellement tournées vers le Centre de Gestion du Morbihan qui assure une prestation quasi similaire en mettant à disposition de ses communes adhérentes un délégué à la protection des données mutualisé qui a pour mission d'accompagner les communes dans la mise en œuvre du RGPD.

En 2019, 2 réunions de travail se sont tenues avec les communes membres pour la mise en place de ce règlement.

2020, verra la poursuite du travail engagé.

- La conservation des données :

Au regard de la nécessité d'organiser et de sécuriser ses archives, REDON Agglomération a fait appel à la direction des archives départementales d'Ille-et-Vilaine qui recommande à la collectivité de se doter de la compétence d'un archiviste.

Redon Agglomération va proposer à ses communes membres de réaliser un diagnostic mutualisé des linéaires des archivages à réaliser ainsi que le coût engendré.

Il pourrait être envisagé la mise à disposition aux communes de cet archiviste afin de traiter de manière courante ou ponctuelle les archives municipales.

Cet agent pourrait alors porter un sujet qui n'est aujourd'hui pas traité : l'archivage électronique des documents.

Mégalis a inclus dans son bouquet de services une plate-forme d'archivage qui permet à REDON Agglomération de conserver sur le long terme les flux dématérialisés liés aux marchés publics et les flux actes et PES.

Un archiviste pourrait être mutualisé afin de permettre l'archivage numérique des documents des communes qui le souhaiteraient sur cette plateforme.

Cette action n'ayant pas été engagée en 2019, elle devrait l'être en 2020.

*
